

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1**

- Vu l'article L.952-6-1 du Code de l'éducation;  
Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25;  
Vu le décret n°84-431 modifié du 6 juin 1984 relatif aux dispositions statutaires des enseignants-chercheurs;  
Vu le décret n°2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs;  
Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n°08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs;  
Vu l'avis du conseil académique en formation restreinte de l'université de Rennes 1, sur la composition numérique et sur la composition nominative du comité de sélection pour le poste MCF0361, en date du 27 août 2021, sous réserve de validation du Conseil d'Administration;  
Vu la validation par le conseil d'administration de l'université de Rennes 1 de la publication d'un emploi spécifique de Maître de conférences pour l'année 2022, en date du 23 septembre 2021;

**ARRETE**

**Article 1er :** La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Maître de conférences pour le poste MCF 0361 (section 02) est fixée à 12 membres.

**Article 2 :** La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un Maître de conférences est fixée ainsi qu'il suit:

<b>UFR : Faculté de Droit et de Science Politique</b> <b>n° de l'emploi : MCF 0361 (Galaxie 4588)</b> <b>Profil court : Droit international public - Droit de la santé</b> <b>Unité de recherche : IDPSP - Institut du Droit Public et de la Science Politique</b>								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

Membres appartenant à l'établissement								
n° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom	UFR	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
1	M.	PETIT	Jacques	Droit	PR	IDPSP	Droit administratif	2
2	Mme	MOQUET-ANGER	Marie-Laure	Droit	PR	IDPSP	Droit de la santé	2
3	M.	EVEILLARD	Gweltaz	Droit	PR	IDPSP	Droit administratif	2
4	Mme	DE MONTIS	Audrey	Droit	MCF	IDPSP	Droit constitutionnel	2
4	Mme	LEMOINE-SCHONNE	Marion	Droit	Chargée de recherche CNRS	IODE	Droit international - droit international de l'environnement - climat	2
6	Mme	TURGIS	Sandrine	Droit	MCF	IODE	Droit international - droit international des droits de l'homme - droit du numérique	2

Membres extérieurs à l'établissement								
n° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
1	M.	JACOB	Patrick	UVSQ - Paris Saclay	PR	VIP	Droit international - droit de la responsabilité internationale - droit des investissements	2
2	M.	LAGRANGE	Philippe	Université de Poitiers	PR	CECOJI	Droit international - droit international humanitaire - droit international de la santé	2
3	M.	SOREL	Jean-Marc	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	PR	IREDIÉS	Droit international - droit international économique - droit du contentieux international	2
4	Mme	EUDES	Marina	Université Paris Nanterre	MCF	CEDIN	Droit international - droit international des droits de l'homme - droit international pénal - droit international humanitaire	2
5	Mme	BORE-EVENO	Valérie	Université de Nantes	MCF	CDMO	Droit international - droit de la mer - droit international de l'environnement	2
6	M.	RIOS RODRIGUEZ	Jacobo	Université de Perpignan	MCF	CEDED YS	Droit international - expertise internationale - droit international de l'environnement	2

**Article 3 :** M. Jacques PETIT, Professeur des Universités, est désigné en qualité de Président de ce comité de sélection.

**Article 4 :** Mme Marie-Laure MOQUET-ANGER, Professeur des Universités, est désignée en qualité de Vice-Présidente de ce comité de sélection.

**Article 5 :** Les auditions pour le poste MCF 0361 ne prendront pas la forme spécifique d'une mise en situation professionnelle.

**Article 6 :** Le comité fonctionne pour la durée de ce recrutement 2022, pour le poste MCF 0361. Après avoir rendu son avis, il est mis fin au comité de sélection.

**Article 7 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le 08 octobre 2021

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS

